

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2023

N/Réf : BdK/LB 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, SENECHAL Isabelle, Sylvia PASCAUD-GAURIER, Alain ANCEAU, Benoit BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Oulématou BA-TALL ( suppléante de Madame WANNERROY), Jean-Marie CARLES ( suppléant de Madame CHAIGNEAU), Barbara DARNET-MALAQUIN ( suppléante de Madame JABOT), Jean-Claude GALLAND ( suppléant de Monsieur ROBERT).

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs, Pascal BRUN, Elisabeth GRELIER ( ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Gérard HENAULT ( ayant donné pouvoir à Alain BENARD), Bruno MEREAU, Patrick MICHAUD ( ayant donné pouvoir à Alain ANCEAU), Bertrand RITOURET, Xavier DUPONT(départ 11h06) .

**Assistaient également à la séance :**

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D 2023-056 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres est compétente en particulier pour l'attribution des marchés formalisés supérieurs aux seuils européens. Ces seuils sont respectivement aujourd'hui de 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux . En application de l'article L 1411-5 du CGCT, elle est composée du Président du Centre de Gestion ou de son représentant délégué, président de droit de la commission, et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président à la faculté de désigner, par arrêté, son représentant. Il ne peut toutefois pas le choisir parmi les membres de la commission.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle élection pour recomposer la commission.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'adopter la délibération suivante.

**Le Conseil d'Administration,**

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Conformément** aux modalités fixées à l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **De doter** le Centre d'une commission d'appel d'offres permanente composée de 5 membres titulaires et de cinq membres suppléants auxquels s'ajoute Monsieur le Président.
- **De procéder**, à l'élection des représentants de la Commission d'appel d'offre à caractère permanent.
- **De renoncer** à une élection à bulletins secrets,

La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent est la suivante :

Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion d'Indre et Loire	
Membres titulaires	Membres suppléants
Le Président du Centre de Gestion	Le représentant du Président désigné par arrêté
Mme Isabelle SENECHAL	Monsieur Gérard PERRIER
M Christian GATARD	Monsieur ANCEAU
Mme Sylvia GAURIER	Monsieur BENARD
M Michel GUIGNAudeau	Monsieur ROBERT
M Claude COURGEAU	Monsieur MORETTE

- **Décide également** de ne pas affecter un membre suppléant à un membre titulaire mais que chacun des membres suppléants sera susceptible de remplacer chacun des membres titulaires.

Le Président du Centre de Gestion d'Indre et Loire en est le Président de droit. Conformément aux modalités fixées à l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il aura la faculté de se faire représenter.

**Fait et délibéré, le 28 novembre 2023**

**Pour expédition conforme,  
Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre et Loire,**

**Michel GILLOT**

Acte transmis en Préfecture le : 30/11/2023	30/11/2023
Acte reçu en Préfecture le :	30/11/2023
Acte publié électroniquement le :	01/12/2023
ACTE EXECUTOIRE	